



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

GROUPE DE TRAVAIL

—

**ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS
VULNÉRABLES**

DÉTERMINER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES : NIVEAU 1



Identifier et repérer les publics	Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités	Aller vers et faire avec	Se coordonner avec les acteurs
<p>La structure s'engage à réaliser un diagnostic des freins principaux de l'accès aux soins de la patientèle du centre et/ou à organiser le repérage, au sein de la patientèle, de public vulnérable permettant une prise en charge complémentaire à la prise en charge des soins.</p>	<p>La structure s'engage à proposer des formations ciblées aux agents du centre sur les facteurs de vulnérabilités.</p>	<p>La structure aide à la prise de rendez-vous des soins de second recours.</p>	<p>La structure oriente de manière structurée (fiche de liaison) cette patientèle vers des partenaires sociaux et médico-sociaux.</p>



- | | | | |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Description du diagnostic effectué pour identifier les freins à l'accès aux soins + détailler les freins identifiés - Description des modalités permettant le repérage du public vulnérable au sein du centre de santé | <ul style="list-style-type: none"> - Liste des/de formations proposées qui peuvent être interne ou non au CDS (CDC des formations ; plaquette de présentation, etc.) + décrire le contenu de la formation - nombre d'agents formés (PS/non PS) | <ul style="list-style-type: none"> - Description de la procédure mise en place pour aider à la prise de rendez-vous | <ul style="list-style-type: none"> - Transmettre la fiche de liaison type - Indiquer le nom des acteurs ou structures vers lesquelles les personnes sont orientées. |
|---|--|--|---|



Repérage – décrire les modalités de ce qui va être mis en place – qui pourra être actualisé

SUPPORT : Adapter le document de synthèse de l'ancien indicateur « accompagnement des publics vulnérables » sous ATIH pour le niveau 1



l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

DÉTERMINER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES : NIVEAU 2



Identifier et repérer les publics	Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités	Aller vers et faire avec	Se coordonner avec les acteurs
La structure s'engage à organiser des permanences dans le centre à destination d'un public cible spécifique présentant une vulnérabilité.	La structure s'engage à construire des outils de communication ciblés pour faciliter le parcours de santé et/ou à organiser des solutions d'interprétariat communautaire en amont des consultations.	La structure s'engage à soit : - aider à l'instruction des droits santé - pratiquer le tiers payant intégral - accompagner physiquement les patients les moins autonomes dans leur RDV (droits / soins)	La structure s'engage à soit : - construire un annuaire des ressources médico-sociales et sociales pour répondre aux besoins essentiels des personnes - contribuer à des réunions portant sur des cas complexes identifiés par les partenaires (personnes vieillissantes / santé mentale / pathologie chronique)



<ul style="list-style-type: none"> - Décrire les modalités de mise en place des permanences (horaires, locaux, etc.) - Indiquer les/la profession (de santé ou non de santé) des personnes engagés dans la permanence (connaître la compétence de la personne de permanence (ex : agents mutuelles sur ouverture de droits, ...)) <p>=> quid des assistants médicaux ? Sur des temps dédiés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Description des outils spécifiques mis à disposition (flyers, descriptif de l'outil, etc.) - Description de la solution d'interprétariat retenue (et la procédure) 	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire la procédure mise en place pour l'aide à l'instruction des droits (convention signée avec la CPAM, avec la mairie, associations ,etc ...) + PJ conventions Et/ou - Engagement à pratiquer le tiers payant intégral (faut convention avec tous les organismes complémentaires ? - Cnam vérifie comment avoir cette info) Et/ou - Description de l'accompagnement des patients les moins autonomes dans leur RDV. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un annuaire (en PJ l'annuaire à disposition de la caisse) - Transmission du nombre de réunions et les différents cas complexes évoqués (compte-rendu à disposition du service médical de la CPAM)
---	--	--	---

DÉTERMINER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES ATTENDUES : NIVEAU 3



Identifier et repérer les publics	Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités	Aller vers et faire avec	Se coordonner avec les acteurs
<p>La structure s'engage à mettre en place des permanences dédiées et identifiées dans des structures extérieures, lieux de vie de publics cibles (foyer travailleurs migrants / hôtels sociaux)</p>	<p>La structure s'engage à soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer d'une solution d'interprétariat professionnelle - mettre en place des temps d'analyse de la pratique à destination de l'équipe pour faciliter la distanciation et encourager l'empowerment des patients 	<p>La structure s'engage à soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer des actions collectives ciblées à destination de publics présentant des vulnérabilités (dépistage / prévention) - mettre en œuvre une Pass de ville 	<p>La structure s'engage à structurer les partenariats par des conventionnements dédiés, ou des parcours formalisés de patients selon les problématiques médico-sociales données.</p>
<p>- Description des permanences réalisées (où ; qui ; quoi ; comment ; combien)</p>	<p>- Transmission du contrat d'interprétariat ; Et/ou - Description de la procédure (nombre de réunions ; actions mises en place, etc.)</p>	<p>- Description des actions collectives mises en place Et/ou - Engagement du CDS dans une PASS <i>Attention</i> : concernant les PASS de ville, la généralisation est prévue courant 2023.</p>	<p>Transmission des documents attestant des partenariats</p>



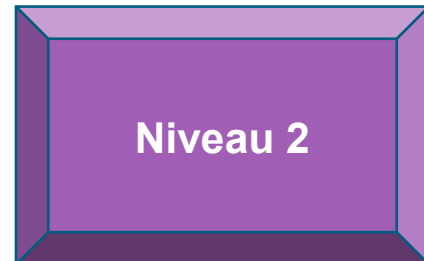
DÉTAILS DES 3 NIVEAUX

	Identifier et repérer les publics	Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités	Aller vers et faire avec	Se coordonner avec les acteurs
Niveau 1	La structure s'engage à réaliser un diagnostic des freins principaux de l'accès aux soins de la patientèle du centre et/ou à organiser le repérage, au sein de la patientèle, de public vulnérable permettant une prise en charge complémentaire à la prise en charge des soins.	La structure s'engage à proposer des formations ciblées aux agents du centre sur les facteurs de vulnérabilités.	La structure aide à la prise de rendez-vous des soins de second recours.	La structure oriente de manière structurée (fiche de liaison) cette patientèle vers des partenaires sociaux et médico-sociaux.
Niveau 2	La structure s'engage à organiser des permanences dans le centre à destination d'un public cible spécifique présentant une vulnérabilité.	La structure s'engage à construire des outils de communication ciblés pour faciliter le parcours de santé et/ou à organiser des solutions d'interprétariat communautaire en amont des consultations.	La structure s'engage à soit : - aider à l'instruction des droits santé - pratiquer le tiers payant intégral - accompagner physiquement les patients les moins autonomes dans leur RDV (droits / soins)	La structure s'engage à soit : - construire un annuaire des ressources médico-sociales et sociales pour répondre aux besoins essentiels des personnes - contribuer à des réunions portant sur des cas complexes identifiés par les partenaires (personnes vieillissantes / santé mentale / pathologie chronique)
Niveau 3	La structure s'engage à mettre en place des permanences dédiées et identifiées dans des structures extérieures, lieux de vie de publics cibles (foyer travailleurs migrants / hôtels sociaux)	La structure s'engage à soit : - disposer d'une solution d'interprétariat professionnelle - mettre en place des temps d'analyse de la pratique à destination de l'équipe pour faciliter la distanciation et encourager l'empowerment des patients	La structure s'engage à soit : - proposer des actions collectives ciblées à destination de publics présentant des vulnérabilités (dépistage / prévention) - mettre en œuvre une Pass de ville	La structure s'engage à structurer les partenariats par des conventionnements dédiés, ou des parcours formalisés de patients selon les problématiques médico-sociales données.

MODALITÉS D'ATTEINTE DU NOUVEL INDICATEUR PUBLIC VULNÉRABLE



Validation du niveau 1 si atteinte d'au moins 2 items de la matrice niveau 1



Validation du niveau 2 si :

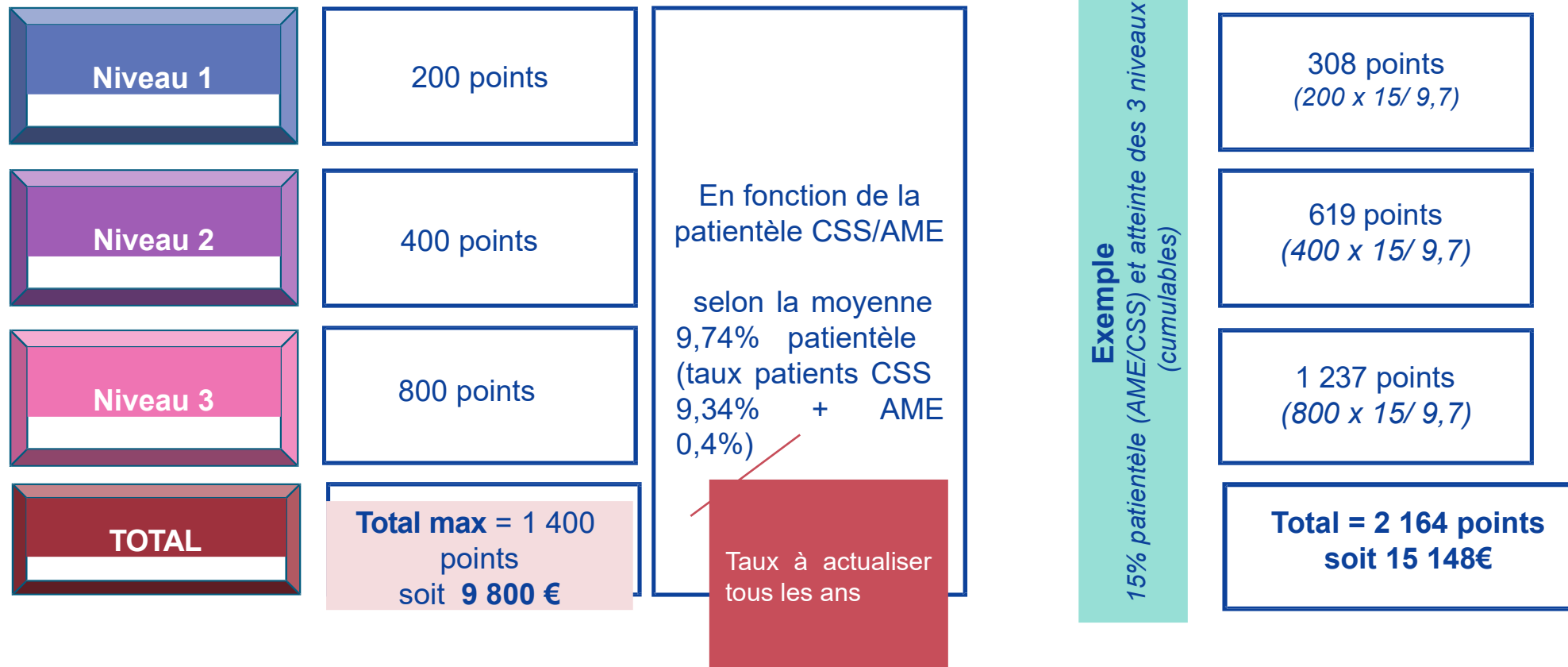
- Atteinte du niveau 1 **ET**
- Atteinte d'au moins 2 items de la matrice niveau 2



Validation du niveau 3 si :

- Atteinte du niveau 1 et 2 **ET**
- Atteinte d'au moins 2 items de la matrice niveau 3

VALORISATION ET EXEMPLE



Valorisation du médiateur en santé = 300 points fixe si niveau 1 atteint